



Le berceau du Lac-Saint-Jean

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LAC SAINT-JEAN-EST
MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE**

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 571-2024 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER
LE RÈGLEMENT 313-2023 MODIFIANT L'ENTENTE PORTANT SUR
L'ÉTABLISSEMENT DE LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE LA VILLE
D'ALMA**

Je, soussigné, M. Tony Côté, conseiller, donne un avis de motion qu'à une séance subséquente de ce Conseil, sera présenté et proposé pour adoption un règlement ayant pour objet de modifier le règlement 313-2023 modifiant l'entente portant sur l'établissement de la cour municipale commune de la ville d'Alma.

CONFORMÉMENT à l'article 445 du Code municipal, la responsable de l'accès aux documents de la municipalité d'Hébertville délivrera une copie du règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux (2) jours du calendrier précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté;

Copie conforme (sous réserve des approbations)
donnée à Hébertville le 19 mars 2024

Sylvain Lemay
Directeur général
et greffier-trésorier